

Alpes de Haute Provence  
**Commune d'AUBIGNOSC**

Membres en exercice :	15
Présents : .....	10
Votants : .....	14
Pour : .....	14
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**DCM N° 28/2019**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201928DSPEAU-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 JUIN 2019**

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **12 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 05 juin 2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

4 Pouvoir(s) : **MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, FAURE Michel à TURCAN Nicole, WALCZAK Franck à René AVINENS et BERTOU Christel à LERDA Serge**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC / SERVICE EAU POTABLE  
AVENANT N°1**

---- Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a confié à la Société des Eaux de Marseille (SEM), par voie d'affermage (DSP), la gestion du service public de l'eau potable, depuis le 23 juillet 2013.

---- Il convient aujourd'hui de compléter le contrat ainsi qu'il suit :

- Facturation : 2 factures sur la consommation réelle via la télégestion (suppression de l'estimation de juillet)
- Ajouter le contrôle des bornes incendies
- Compléter le bordereau des prix par le coût d'un contrôle des forages domestiques.

---- Monsieur le maire demandera à la Société des eaux de Marseille d'établir un avenant tenant compte de ces sollicitations.

----- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✚ **APPROUVE** le principe d'un avenant pour les points évoqués ci-dessus
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à intervenir avec la Société des eaux de Marseille ainsi que tous documents s'y rapportant

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

*POUR EXTRAIT CONFORME.*

Le Maire,

René AVINENS

